

# Neuchâtel

Autor(en): **Bolle, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **37/1946 (1946)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-113333>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

valant pour l'affranchissement de la correspondance. Les P.T.T. suisses à leur tour surchargèrent — comme pour la S.d.N. et le B.I.T. — les timbres suisses de 0 fr. 03 à 10 fr. de la mention « Courrier du Bureau international d'éducation » ; la surcharge B.I.E. figure sur le timbre Pestalozzi suisse de 1946. La Pologne fait imprimer de son côté trois timbres spéciaux et un bloc qui vont être émis prochainement. Les collectionneurs sont enchantés ; le B.I.E. aussi, les timbres contribuent beaucoup à la propagande. Les négociations en cours fixeront sous quelle forme le B.I.E. collaborera avec l'UNESCO. En attendant, une conférence internationale de l'instruction publique — la dernière avait eu lieu en 1939 — a réuni à Genève trente-huit Etats dans une atmosphère fort sympathique ; pleins d'enthousiasme, les délégués ont exposé, entre autres, les projets de profonde rénovation qui s'étudient dans le domaine de l'éducation, gages de l'élaboration d'une société meilleure dans laquelle les peuples de bonne volonté sauront collaborer pour le plus grand profit de la paix.

HENRI GRANDJEAN.

### Neuchâtel

**Législation.** — Une nouvelle échelle de traitements pour les fonctionnaires de l'enseignement public est à l'étude. En attendant, et en application d'un décret de l'autorité législative, une augmentation de 12 % des traitements légaux, — traitements de base — a été accordée. En outre, le régime actuel des allocations de renchérissement a été modifié dans le sens d'une notable augmentation, ainsi que celui des allocations pour enfants.

Diverses dispositions nouvelles des lois sur les Fonds scolaires de prévoyance et de retraite concernant notamment le régime des cotisations et des pensions ont été adoptées.

Une revision du règlement général de l'Université donne une nouvelle énumération des disciplines de l'enseignement ordinaire de la faculté de droit et de la section des sciences commerciales, économiques et sociales.

A la faculté des lettres, le règlement spécial des examens a reçu le nouveau texte ci-après :

« Les licenciés qui désirent enseigner dans les écoles secondaires ou professionnelles doivent posséder un certificat d'aptitude pédagogique. » Le règlement pour obtenir ce titre précise que les candidats sont tenus de suivre les cours de psychologie et de pédagogie ainsi que les exercices pratiques pendant un semestre d'hiver et un semestre d'été au moins. Et pour être

admis aux examens, les candidats doivent fournir une attestation de stage conformément aux dispositions concernant la formation professionnelle du corps enseignant et une seconde attestation de pratique professionnelle dans les écoles publiques du canton ou hors du canton. L'examen comprend : une composition sur un sujet de pédagogie et de psychologie ; un examen portant sur la pédagogie, la psychologie et la didactique ; une épreuve de pratique professionnelle.

**Université.** — Après une longue carrière de cinquante années au service de l'enseignement public, dans différents degrés, M. Henri Spinner, titulaire de la chaire de botanique, prend sa retraite. Ont été aussi atteints par la limite d'âge MM. Hermann Schoop, professeur de langue et littérature allemandes et Charles Biermann, professeur de géographie. Leurs successeurs sont MM. Werner Günther pour la chaire de langue et littérature allemandes, Jean Gabus, l'explorateur bien connu, pour la chaire de géographie et Claude Favarger pour celle de botanique.

Le titulaire de la chaire de langue et littérature anglaises ayant résigné ses fonctions pour entrer au service diplomatique de son pays a été remplacé par M. Edmond Privat.

Poursuivant l'œuvre de collaboration entreprise depuis plusieurs années, l'Université a organisé un nouveau cycle de conférences publiques sur des sujets touchant à l'industrie, au commerce, à la physique, aux beaux-arts, à l'histoire. Signalons encore l'activité féconde de la Fédération des étudiants et la création d'un poste d'aumônier des étudiants.

Notre haute école a pris sous son patronage deux universités de pays ravagés par la guerre : celles de Groningue et d'Oslo.

Elle leur a fourni du matériel scolaire, des aliments et a accueilli quelques étudiants des Pays-Bas et de Norvège ; lorsque les circonstances le permettront, elle recevra des professeurs et des étudiants de ces deux pays pour des séjours de convalescence et de rétablissement.

Enfin, un groupe d'étudiants de l'armée américaine a été reçu ce printemps pour un trimestre d'études.

**Enseignement secondaire.** — La chronique de 1944 parlait de la réforme de l'enseignement secondaire. C'est chose faite pour le degré inférieur. Les principes dominants qui ont dirigé la commission spéciale ont été les suivants : limitation du nombre des heures imposées aux élèves, allègement du programme, choix des matières. Un nouveau programme général des écoles secondaires inférieures et des sections classiques a été élaboré. Il établit une certaine unification tout en fournissant des précisions sur

l'étendue des matières d'enseignement et leur répartition. Plusieurs établissements du canton avaient depuis longtemps déjà fixé la durée de la leçon à quarante-cinq minutes. Depuis ce printemps, le même régime est appliqué dans toutes les écoles secondaires. Les études sont en cours pour le degré gymnasial.

**Enseignement pédagogique.** — La réforme de l'enseignement pédagogique est l'objet de travaux préparatoires ; ces questions sont liées à d'autres d'ordre administratif.

Parallèlement aux études du Département de l'instruction publique et de ses organes, la Société pédagogique neuchâteloise, qui s'est toujours intéressée à ce problème capital, a chargé une commission de préparer un rapport dont les conclusions ont été adressées au Département de l'instruction publique.

La Société pédagogique en arrive à préconiser pour les futurs pédagogues la même préparation que celle dont bénéficient les bacheliers. Après cela, ceux et celles qui se lanceront dans la carrière de l'enseignement public devraient subir un examen approfondi portant sur les aptitudes physiques, psychiques et artistiques. La préparation pédagogique comprendrait deux semestres d'études ; un troisième semestre de stage et d'application terminerait le cycle des études. Les candidats seraient encore tenus de présenter un travail de diplôme.

En tout état de cause, le problème pédagogique dans notre canton n'est pas facile à résoudre. Deux points retiendront notamment l'attention : une école normale unique au lieu des trois établissements actuels (un cantonal, deux communaux) ; quatre années d'études au lieu de trois.

### **Enseignement primaire.**

*Conférences officielles.* — Les sujets des conférences générales d'automne 1945 ont été les suivants : La langue maternelle et l'enseignement de la grammaire. Il s'agissait d'initier les membres du corps enseignant à l'emploi du nouveau manuel de français dont les classes du degré moyen sont pourvues dès la nouvelle année scolaire. Le conférencier, M. Paul Aubert, inspecteur des écoles à Lausanne, auteur du manuel, a précisé les buts de l'enseignement de la langue maternelle en s'inspirant des études des psychologues et des grammairiens. Il les définit ainsi : un but utilitaire, un but de culture et de formation intellectuelle, un but éducatif et moral. Puis il formule et développe diverses règles pédagogiques. Dans la seconde partie de son travail, M. Aubert après avoir relevé les qualités et les défauts des manuels de gram-

maire et de français parus jusqu'ici, en arrive à démontrer le mécanisme du nouveau manuel, en explique l'emploi rationnel et le plan suivi pour chaque leçon.

Si depuis plusieurs années le Département de l'instruction publique a fait porter à l'ordre du jour des conférences officielles, les divers points touchant la langue maternelle, c'est qu'il considère comme primordiale la connaissance écrite et orale de la langue.

Le second travail : la classe-promenade, était dévolu à M. Adolphe Ischer, docteur ès sciences, ancien instituteur et maître secondaire, directeur des écoles primaires du Locle.

Enthousiaste et connaisseur approfondi de la nature, M. Ischer a développé un sujet qui lui tient à cœur. Il l'a fait en illustrant son exposé, à la fois scientifique et vulgarisateur, d'anecdotes, de souvenirs personnels et d'exemples.

Les conférences du printemps 1946, réunissant les membres du corps enseignant par district, comportaient des sujets plus restreints. Le premier exposé, l'enseignement du calcul dans le degré inférieur, fourni par des institutrices, a révélé les difficultés de cet enseignement dès le début ; les procédés, le matériel, les expériences personnelles ont intéressé chacun. Le second sujet concernait une leçon donnée à une classe de neuvième année, filles ou garçons, suivie d'un exposé. Ceux et celles qui sont titulaires des classes de neuvième année ont profité des expériences de leurs collègues.

Nous regrettons de devoir mentionner ici les attaques auxquelles la neuvième année scolaire est en butte en ce moment. Partie d'un milieu restreint qui s'est déjà signalé antérieurement par un mouvement hostile aux lois scolaires concernant les traitements, l'initiative tend à rendre facultative la neuvième année, ce qui en définitive, veut dire suppression. Au moyen d'annonces dans certains journaux on a cherché à induire le public en erreur en méconnaissant tous les efforts qui ont été faits depuis plusieurs années et les résultats acquis, notamment l'enseignement ménager aux jeunes filles et celui des travaux manuels aux garçons.

Nous voulons croire à la sagesse des citoyens qui, si la question leur est posée, donneront leur appui à cette institution.

*Cours de perfectionnement.* — Indépendamment des cours organisés par les sociétés pour la fréquentation desquels des subsides sont accordés, le Département de l'instruction publique a institué un cours d'allemand, de gymnastique en application de l'Ordonnance fédérale sur l'instruction préparatoire, d'enseignement des sciences et préparation du matériel destiné à cet enseignement, d'écriture script. A ce propos, disons que l'écriture anglaise est abandonnée, la script constituera la base de l'écriture dans toutes les classes. Cette question qui a déjà fait couler beau-

coup d'encre est donc résolue. Une commission restreinte chargée d'étudier le problème est arrivée aux conclusions suivantes : L'écriture doit évoluer avec l'âge des élèves. Dans le degré inférieur, l'écriture est géométrique, c'est du dessin. Les caractères sont simples et leur proportion fixe, tels que la méthode le prescrit. Dans le degré moyen, les lettres présenteront déjà des proportions plus variables, plus harmonieuses ; les élèves pourront utiliser la forme ovale et pencher l'écriture. Dans le degré supérieur, on autorisera les élèves à lier les lettres, ce qui fera arrondir les angles et supprimer les arrêts. Des instructions et des modèles d'écriture seront fournis aux instituteurs et institutrices.

Dans leur rapport annuel, les inspecteurs disent que si les cours de perfectionnement destinés aux titulaires de classes méritent toute l'attention de l'autorité, il est peut-être plus important d'améliorer la préparation des jeunes brevetés ; c'est pourquoi un séminaire est institué chaque année en faveur des candidats qui se présentent aux examens pour obtenir le brevet d'aptitude pédagogique.

Les maîtresses d'écoles ménagères ont bénéficié d'un cours organisé par l'O. F. I. A. M. T. et rendu obligatoire par le Département de l'instruction publique, concernant d'importantes questions d'alimentation.

*Orientation professionnelle.* — Cette institution créée en 1944 a été complétée en 1945. Les conseillers de profession, des instituteurs avons-nous dit, ont parfait leur formation en participant au VII<sup>e</sup> cours romand d'orientation professionnelle, organisé à Lausanne par l'O. F. I. A. M. T. En outre, plusieurs d'entre eux ont suivi le cours universitaire donné par M. Spreng, privat-docent. Les offices de district ont déployé une grande activité ; plus de 800 jeunes gens ont eu recours à leurs services. Un bon nombre d'apprentis furent placés par les soins des dits offices.

*Protection de l'enfance.* — Dans l'excellent article publié dans l'Annuaire 1945, l'auteur, M. C. Brandt, chef du Département de l'instruction publique, a relevé pertinemment quelles devaient être les tâches sociales de l'école. Tout en mentionnant ce qui a déjà été réalisé, il conclut que nous devons faire sans retard plus et mieux encore.

Notre service médical scolaire se perfectionne ; un règlement d'hygiène scolaire est en préparation. Le service dentaire scolaire a organisé, à titre d'expérience, une inspection annuelle de la dentition des élèves des classes primaires. Les résultats de cette visite sont communiqués aux parents avec le conseil de faire soigner leurs enfants.

Le service médico-pédagogique a été complété par l'institution d'un deuxième poste desservant les Montagnes. Un service de consultations pour enfants nerveux est créé à Neuchâtel.

De même que les années précédentes, le Département de l'instruction publique s'est préoccupé du sort matériel d'élèves de familles peu aisées en faisant distribuer des chaussures, des vêtements chauds, des fortifiants.

Enfin, mentionnons la création d'un « Office cantonal des mineurs » dont l'activité vient de débiter. Cette institution qui est un organe du Département de justice dépend aussi de l'Autorité tutélaire. La loi en définit les tâches comme suit :

dépister les cas où les détenteurs de la puissance paternelle ou les personnes qui ont la garde de mineurs ne remplissent pas leurs devoirs envers eux et de prendre toute mesure urgente ;

collaborer avec les autorités, les écoles, les institutions et les personnes qui s'occupent des mineurs malheureux ou abandonnés, coordonner et encourager leurs efforts, examiner, en particulier, les cas qui lui sont soumis par l'autorité scolaire, proposer les mesures à prendre et, au besoin, les appliquer ;

saisir l'Autorité tutélaire des cas nécessitant l'intervention de cette dernière et de veiller à ce que les mesures utiles soient prises sans retard ;

procéder aux enquêtes ordonnées par l'Autorité tutélaire ;  
exécuter les décisions de l'Autorité tutélaire en matière civile et pénale (placements, surveillance, patronage, contrôle, etc.) ;

remplir, par l'organe du directeur ou de ses collaborateurs, les fonctions de tuteur ou de curateur dans les cas où l'Autorité tutélaire le décide ;

donner aux personnes qui le demandent des renseignements ou des conseils ;

et, d'une façon générale, remplir les missions qui lui sont confiées par le Conseil d'Etat pour atteindre le but de la présente loi.

La chronique de 1947 fournira des détails sur le résultat de l'activité du dit office.

Le signataire de la présente chronique, la dernière qu'il rédige, a le devoir de remercier le Département de l'instruction publique de lui avoir confié le mandat de membre du Comité de rédaction de l'*Annuaire* pendant de nombreuses années, puis les membres du Comité et notamment le directeur de l'*Annuaire*, M. Louis Jaccard, des relations qui toujours ont été cordiales et encourageantes.

Au moment de prendre congé, le chroniqueur se permet les quelques réflexions ci-après.

Ainsi qu'il le disait dans la chronique de l'année dernière, les problèmes pédagogiques d'il y a 100, 50 ou 30 ans, sont ceux qui se présentent aujourd'hui. On constate à nouveau un foisonnement de recherches et qu'on le déplore ou qu'on l'espère, on ne peut fermer les yeux sur la direction des mouvements pédagogiques. Mais il semble que la pédagogie ne peut s'inscrire dans une formule et nous ne croyons pas, comme on l'en accuse dans certains milieux, qu'elle s'est retirée des problèmes vitaux de notre époque et des « puissances qui y germent ». Une génération de pédagogues nouveaux qui arrive à un moment critique, comme celui dans lequel nous sommes actuellement, cherche à jouer un rôle de premier plan et désire communiquer à l'ensemble ses aspirations, ses inquiétudes aussi en même temps que ses enthousiasmes. C'est évident. Les nouveaux pédagogues considèrent souvent que la génération qui les précède n'a pas su faire, qu'il est temps de réagir si l'on veut sauver l'école.

Il n'y a pourtant pas en matière scolaire une décadence qui touche à son terme fatal et une rénovation qui est pour demain. Les anciens n'accepteraient pas une opinion qui semblerait les condamner car la nouvelle école travaillera non sur les décombres de l'ancienne mais sur l'édifice que celle-ci a constitué et cela est considérable.

Et surgissent des « prophètes » appelés novateurs qui, par des conférences ou des écrits, entendent démontrer ce que doit être « l'école de demain ».

Un pédagogue français, M. Freynet, est paraît-il venu tout exprès de France pour l'expliquer aux éducateurs neuchâtelois et romands. Le chroniqueur ne l'a pas entendu mais a lu, dans un compte rendu rédigé par une pédagogue distinguée, ceci<sup>1</sup> :

« Passant en revue les diverses disciplines qui sont enseignées à l'école primaire : calcul, langue et orthographe, histoire, chant et géographie, Freynet montre que nous employons, pour les transmettre à l'enfant, des méthodes moyenâgeuses, dans lesquelles la théorie remplace la pratique, bonnes tout au plus à former des bavards ou des perroquets.

» Lorsqu'on veut enseigner au bon peuple de Nice une chanson de Carnaval, nous dit-il, on ne commence pas par lui apprendre ce qu'est une note, un bémol ou une gamme, car on aurait tôt fait de le dégoûter. Non, on s'adresse à une jolie chanteuse, à un violon et à une basse qui jouent la chanson sur la place publique ;

<sup>1</sup> *Express* du 12 décembre 1945.



les badauds l'écoutent d'abord, puis la fredonnent, et trois jours après, tout Nice chante la chanson de Carnaval. »

Vraiment ! Et c'est de France que nous vient cette lumière. Ah ! il s'agit bien de Carnaval, ici.

M. Freynet préconise l'emploi de disques de gramophone pour apprendre à chanter aux élèves et il utilise ce moyen pour toutes les branches du programme, prétendant que c'est la méthode naturelle. Il préconise aussi l'emploi du cinéma, de la radio ; il pratique l'imprimerie à l'école ; il désire en outre des machines à écrire. On peut alors se demander ce que devient le maître. M. Freynet a dit encore : « Notre école intellectualisée est un anachronisme à une époque où la technique a fait un tel bond en avant ». Mais oui, toutes ces questions ont été traitées dans nos conférences officielles au cours de ces dernières années ; M. Freynet enfonce des portes ouvertes.

Mais nous vivons dans le siècle de la psychologie, nous dit-on d'autre part. Qu'en faut-il faire ? On peut approuver ou non l'utilisation de la radiodiffusion à haute ou petite dose, de même que celle du cinéma. Toutefois, il ne faut pas se leurrer d'illusions et supposer que ces deux moyens d'enseignement sont une panacée. On parle tant de l'éducation du caractère par l'influence personnelle des maîtres, de la formation du raisonnement, de l'effort, de la volonté qu'on peut se demander si c'est la radio ou le cinéma qui agiront. N'oublions pas que les élèves disposeront de toute leur vie pour aller au cinéma et se gargariser de la radio. Dans certains milieux où on parle beaucoup de la protection de la famille, on déplore l'emploi abusif de la radio et la fréquentation des cinémas. A notre avis, l'école ne doit faire usage de l'un et de l'autre qu'à bon escient, accessoirement, persuadé que nous sommes que c'est le maître qui doit enseigner et non des moyens mécaniques. Il serait mauvais que dans les salles de classes on entendît trop souvent « parler des appareils » ou que de fugaces visions d'images remplaçassent les leçons du maître.

Une conférence d'un tout autre ordre fut prononcée par un pédagogue anglais, professeur à l'Institut d'éducation de Londres, M. J. A. Lauwerys. Placée sous les auspices du Département de l'instruction publique, elle avait attiré un nombreux auditoire composé de membres des divers corps enseignants, d'étudiants et de personnes s'intéressant aux problèmes de l'éducation.

L'Europe de demain et l'éducation nouvelle, tel était le thème de ce remarquable exposé. Pour ne parler que du second point de la conférence « comment réformer l'enseignement », M. Lauwerys en arrive à formuler des préceptes vieux comme le monde : changer le cœur humain, façonner le caractère de l'homme, amé-

liorer et démocratiser les institutions, y compris l'école. Ce résultat sera acquis par la collaboration des hommes d'Etat et des éducateurs et par une démocratisation plus poussée des institutions.

Dans leur dernier rapport, les inspecteurs des écoles disent ce qu'on a dit et redit : « Il faut créer un monde nouveau où régneront la justice et la solidarité », et ils ajoutent : « l'école primaire peut et doit contribuer aux efforts sincères qui se manifestent dans ce domaine. » Mais ils disent aussi que les écoliers « doivent apprendre à lire, à écrire et à calculer ». Ceci reste, malgré tout, les tâches primordiales de l'école.

Quand vous saurez bien cela, « toutes les autres choses vous seront données par-dessus ».

W. BOLLE.

### Tessin

Pour caractériser cette dernière année scolaire, il suffira de dire qu'elle s'est passée dans l'effort de retrouver la normalité après les troubles de toutes sortes qui avaient été causés par la guerre. Par ces simples mots on dirait déjà beaucoup, car tout le monde sait que l'activité éducative exige, par elle-même et dans les conditions les plus favorables, travail, amour, sacrifice.

Seulement le régime des vacances n'a pas encore été normal, toujours à cause des restrictions relatives au combustible. Il est évident qu'une interruption de quatre ou cinq semaines à Noël, au moment où le travail scolaire est en plein développement, ne peut être que très nuisible ; et il est de même évident que la prolongation des classes en plein été n'est guère favorable aux résultats du travail de l'année et des examens.

Le nombre des classes primaires inférieures s'est augmenté en passant de 473 à 480. Le fait est d'autant plus remarquable qu'au cours d'une dizaine d'années, une diminution lente mais constante s'était produite par la suppression d'une cinquantaine de classes. Le nombre des classes primaires supérieures est resté inchangé : 134. L'augmentation du nombre des élèves, qui avait commencé depuis deux ans, a été encore une fois assez sensible : il s'agit de 250 écoliers dans les classes primaires et d'une centaine dans les secondaires.

La composition du corps enseignant primaire a enregistré encore une fois l'influence de la loi qui établit une protection pour les instituteurs : en effet le nombre de ceux-ci augmenta de 190 à 197, tandis que celui des institutrices restait le même (283).

Le paiement des traitements des maîtres des écoles primaires inférieures de la part des communes a fait l'objet d'une attention